



HVE, la certification qui monte

Vignoble

HVE comme Haute valeur environnementale : dans l'Yonne, cette certification intéresse de plus en plus d'exploitations. Notamment viticoles. À Chablis, si le domaine William Fèvre fait figure de pionnier, il se réjouit, par la voix de son directeur Didier Séguier, de constater que d'autres rejoignent la dynamique. Dernier en date : le domaine de Louis et Catherine Poitout.

Véronique Sellès

veronique.sellès@centrefrance.com

Pas loin d'un kilomètre de haies plantées ces dernières années sur les 78 hectares du domaine William Fèvre. Des haies composées de différentes essences : du chêne, mais aussi du noisetier, du buis ou encore des fruitiers.

Engagé dans une démarche environnementale depuis bientôt 20 ans, le domaine chablisien a été pionnier en la matière. Dans l'Yonne, il a été le premier certifié HVE (Haute valeur environnementale). Une certification qui connaît un beau succès, notamment en viticulture. Et dont les premières rencontres nationales se sont déroulées à la mi-février dernier au ministère de l'Agriculture.

« Notre démarche environnementale est assez ancienne, commente Didier Séguier, le directeur du domaine William Fèvre. Dès le début des années 2000, nous avons abandonné l'utilisation des désherbants chimiques. À compter de 2006, on a commencé à pratiquer une

agriculture biologique. Mais même si les deux tiers de l'exploitation sont conduits en bio, nos grands crus en biodynamie depuis 2010, on n'est pas certifiés. En 2009, on a passé la première étape de la certification environnementale, c'était alors les balbutiements de la démarche qui correspondait à la certification en agriculture raisonnée. À l'époque, la HVE n'existait pas encore. »

Des poules lâchées dans les parcelles au moment du débourrement

En 2014, le domaine William Fèvre décroche le niveau 3 (*lire par ailleurs*), la fameuse HVE. « Cela correspond à notre envie de préserver la biodiversité tout en étant le plus raisonné possible dans l'usage des intrants qu'il s'agisse des produits de traitement ou des engrais. Avoir un impact le plus réduit possible sur l'environnement. On sait qu'il n'y a rien de pire que la monoculture, vignes ou autres. Au travers de la HVE, c'est avant tout la possibilité de reconsti-

tuer une biodiversité. Cela consiste à planter des haies, à créer des refuges, des habitats pour les oiseaux, les chauves-souris, les insectes. Ceux-ci vont pouvoir être les prédateurs d'insectes qui peuvent nous causer des dégâts. Ainsi, les coccinelles, gourmandes en araignées, vont nous aider dans la culture de la vigne. Et de fait nous éviter de recourir à un insecticide ou un acaricide. Le but est de reconstituer une chaîne que l'agriculture a parfois rompue. »

Plus anecdotique, depuis quatre ans, le domaine s'est doté d'une dizaine de poules. « Elles aiment beaucoup les chenilles, témoigne Didier Séguier. Au printemps, au moment du débourrement, on les lâche sur les parcelles pour qu'elles se régalent des chenilles qui ont tendance à grignoter les bourgeons. Le soir, on les récupère et on les remet dans leur volière. »

Une cuve de 15.000 l pour stocker l'eau de pluie

En 2014, toujours pour favoriser la biodiversité, six ruches ont été installées. Et permis de récolter l'an dernier 120 kg de miel, vendus au caveau. La même année, un verger conservatoire a été créé avec l'appui



du conseil régional : une cinquantaine d'arbres ont été plantés.

La plantation de haies dans une des parcelles du domaine (18 ha), le Chablisien Louis Poitout l'envisage sérieusement. Il s'est rapproché ces derniers temps de la chambre d'agriculture de l'Yonne pour savoir quelles essences seraient les plus favorables.

Le domaine qu'il a créé avec son épouse a été certifié HVE en décembre dernier. « Au départ, nous ne voulions pas entrer dans un carcan, mais on cher-

che en permanence des améliorations environnementales. C'est notre revendeur phytosanitaire qui nous a parlé de la HVE car il estimait que nous remplissions un grand nombre des critères. Parce que cela nécessitait pas mal de paperasses, on a choisi de se faire accompagner par une société. Un état des lieux a été réalisé en février 2018 qui nous a permis d'obtenir le premier niveau et de savoir si l'on était dans les clous. On était déjà équipé d'une plateforme phytosanitaire. Pour limiter les intrants, on